



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

COLLEGE COMMUNAL
Espace 2000 n°3
1470 GÉNAPPE

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Genappe

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

□□ / □□ / □□□□

Date de recevabilité de la déclaration

□□ / □□ / □□□□


- Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
- Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
- Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
- Extension ou transformation d'un établissement ancien
- Déménagement de l'établissement

Ancienne adresse :

Rue	Numéro	Boîte
Code postal	Localité	

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

 Si vous devez déclarer plus de 3 rubriques, veuillez dupliquer cette page.

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales Arrêté du Gouvernement wallon du 1er/12/16 fixant les conditions intégrales et sectorielles relatives aux systèmes d'épuration individuelle et abrogeant les arrêtés du Gouvernement wallon du 25/09/08 fixant les conditions intégrales relatives aux unités d'épuration individuelle et aux installations d'épuration individuelle et du 6/11/08 fixant les conditions sectorielles relatives aux stations d'épuration individuelle et aux systèmes d'épuration individuelle installés en dérogation de l'obligation de raccordement à l'égout (M.B 29/12/16)

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Epuration individuelle : EPUR
 N° d'agrégation : BIO + 1-5 EH WO1 2014/01/138 A
 Exutoire :

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

Oui

Ne mentionner un lieu-dit que si c'est pertinent pour la localisation de l'établissement, à défaut d'un nom de rue.

Lieu-dit

Non

Rue

Numéro

Boîte

Code postal

Localité

3.3.1. Situation

3.3.1.1. Parcelle n°

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.2. Parcelle n°

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Destination au plan communal d'aménagement

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

		/			/														
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° de lot

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

4. Informations relatives aux OGM

4.1. Responsable de la biosécurité

M. Nom Prénom
 Mme _____ _____

Formation et qualification

4.2. Comités/sous-comités de sécurité biologique

Informations

4.3. Travail entrepris

Description de la nature du travail entrepris

4.4. Evaluation des risques

Résumé de l'évaluation des risques visée à l'article 5, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002

4.5. Gestion de déchets

Informations sur la gestion de déchets

Non

aire bétonnée (fumière)

Volume

||| m³

Surface de l'aire bétonnée

||| m²

Aire couverte ?

Oui

Non

Volume de la citerne équipant la fumière

||| m³

Système de contrôle d'étanchéité ?

Oui

Non

citerne

Volume

||| m³

Système de contrôle d'étanchéité ?

Oui

Non

Fréquence d'évacuation vers l'aire de stockage ou une autre destination

Destination finale des effluents

Valorisation en agriculture

Autre

Précisez

Les effluents sont-ils traités ?

Oui

Description du traitement

Non

5.5. Hygiène et santé

Fréquence de nettoyage des cages, terrariums, locaux d'hébergement

Vaccins vétérinaires éventuels avec copie des certificats de vaccination

6. Informations relatives aux prises d'eau

6.1. Ouvrage

Type d'ouvrage

- Puits foré
- Puits traditionnel
- Drain
- Galerie
- Source à l'émergence
- Autre

Définir

Dénomination de la prise d'eau

Date de réalisation de l'ouvrage de prise d'eau (même approximative)

□□ / □□ / □□□□

Dimensions de l'ouvrage :

Profondeur

Diamètre intérieur

□□□□□ m

□□□□□ cm

Autres dimensions

6.2. Description

Description des aménagements de protection de l'ouvrage

6.3. Dispositif de prélèvement

L'ouvrage est-il équipé d'une pompe ?

- Oui
 - Pompe immergée
 - Pompe de surface

Non

6.4. Compteur

Un compteur volumétrique est-il installé ?

- Oui

n° du compteur

modèle (marque, ...)

Non

6.5. Usage de l'eau

- Domestique et sanitaire
- Consommation humaine
- Agriculture, Horticulture, Arboriculture
- Elevage
- Alimentation d'étang, de piscine privée, de fontaine
- Autre

Définir

7. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)

Si rubrique 26.65.03.04.01 :

- Plans d'exécution lisibles des niveaux, dressés à une échelle adaptée

Les plans des niveaux où se trouvent les installations comprennent :

- a. la zone de travail et les confinements éventuels ;
 - b. les flux du personnel et des déchets ;
 - c. les zones contiguës occupées par les personnes étrangères au chantier de décontamination ;
 - d. la localisation des points de mesure des fibres asbestiformes dans l'air.
- Description des types de travaux de décontamination à réaliser (Enlèvement, Encapsulation) :
- Doit contenir :
- a. quantité estimée de déchets par application d'amiante (tels que calorifuge, plaques) ;
 - b. description de la méthode d'enlèvement/encapsulation ;
 - c. précautions prises pour réduire les nuisances tels que mesures de protection collective, conditionnement des déchets ;
 - d. la date du début et de la fin du chantier ;
 - e. l'identité du maître d'œuvre.

Si rubrique 41.00.03.01 :

- Un plan à l'échelle 1/100 indiquant l'emplacement de l'ouvrage par rapport au bâtiments, voiries, cours d'eau et autres installations existants à proximité

Si rubrique 92.61.13.01 :

- Pour l'aéromodélisme, accord des propriétaires des terrains survolés

Si la rubrique commence par 92.53.02. :

- L'agrément délivré par le Service fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement pour la détention d'un tel animal par un particulier ou la demande d'agrément

Si rubrique 64.20.01.01.01 :

- Un rapport qui comprend :
 - a. les données techniques concernant l'antenne permettant de garantir le respect de l'article 4 ;
 - b. une description des alentours de l'antenne par un plan en projection verticale reprenant la hauteur des bâtiments dans un rayon suffisant pour contrôler le respect de la limite d'immission ;
 - c. une évaluation du rayonnement électromagnétique de l'antenne émettrice stationnaire ;
 - d. un avis de l'Institut scientifique de service public attestant le respect de la limite d'immission ;
 - e. un descriptif non technique de l'évaluation du champ électromagnétique à destination des personnes non initiées ;
 - f. la date fixée pour la mise en service de l'antenne.

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1
- Pièce 2
- Pièce 3

Pièce 4

Pièce 5

Nombre **TOTAL** de documents joints

--	--

8. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :
Informations sur les rubriques :

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

- Oui
 Non

Signature du déclarant

9. Protection de la vie privée et voies de recours

9.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la **Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement**, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

9.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- **Introduire un recours à l'administration.**

Service public de Wallonie

*Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement*

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

*le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la
rubrique formulaire en ligne*

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner **vos avis** sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

- moins de 30 ans 30-60 ans plus de 60 ans

Vous êtes :

- un citoyen une entreprise un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)
- un pouvoir local une association du non marchand une administration
- autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

- raisonnable trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

- clair et simple à remplir peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

- réclamer moins de pièces justificatives
- changer l'ordre des questions
- faire des phrases plus simples
- améliorer l'aspect visuel
- permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement
- améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)
- faciliter la sauvegarde du formulaire
- rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)
- autre

Précisez :

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

- Situation 1** : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Pourquoi n'avez-vous pas rempli le formulaire électroniquement ?

- je ne savais pas qu'il existait une version électronique ou il n'en existe pas
- on me l'a donné en version papier
- je n'ai pas confiance en l'électronique
- c'est trop compliqué
- autre

Précisez :

- Situation 2** : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Pourquoi avez-vous abandonné ?

- je ne voulais pas me créer un espace personnel
- je ne savais pas comment joindre les annexes
- nous étions plusieurs à devoir remplir le formulaire
- les pièces à joindre étaient hors format (plans, ...)
- autre

Précisez :

- Situation 3** : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

- oui non

Dénomination :

Téléphone:

MERCI pour votre participation !